

Le coût financier des capitalistes

Toujours plus pour les capitalistes, toujours moins pour les salarié-es

Depuis les années 80, le partage de la valeur ajoutée produite par les entreprises évolue toujours plus défavorablement pour les salariés : c'est toujours plus pour la rémunération du capital, toujours moins pour la rémunération du travail (salaire direct et part socialisée constituée par les cotisations sociales). En 1980, les revenus distribués (dividendes, stocks options) représentaient 4,2 % de la masse salariale contre 12,9 % en 2008.

An nom de la compétitivité, l'accent est mis sur la réduction du coût du travail sur lequel une pression constante est exercée : blocage des salaires, précarisation du marché de l'emploi, chômage de masse (8 millions de chômeurs, soit 11 % de la population active), multiplication des exonérations et dispositifs dérogatoires fiscaux et sociaux en faveur des entreprises : pas moins de 172 milliards d'euros en 2010 selon la Cour des Comptes. Et il faut encore ajouter depuis le coût du CICE –crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi– (20 milliards), les 10 milliards d'exonérations de cotisations sociales familiales du pacte de Compétitivité ainsi que des mesures diverses pour 5 Md € (ainsi la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés)! Tous ces allègements et exonérations (au total, pas moins de 207 Md € !), n'ont fait qu'amplifier la récession économique et le chômage continue de progresser. Malgré son inefficacité, cette politique libérale est poursuivie par le gouvernement.

Les profits spéculatifs prennent le pas sur l'investissement dans l'activité économique

L'économie s'est progressivement financiarisée. Depuis les années 80, tandis que l'investissement productif stagne, les dividendes montent en flèche. L'activité spéculative sur les marchés financiers prime sur l'activité économique. L'éclatement de la bulle financière en 2007 a engendré en 2008 une crise économique profonde. Aucune leçon de cette crise systémique n'a été tirée, rien n'a changé et la crise dure encore. Pour les libéraux la sortie de crise passe par toujours plus de libéralisme ! Et tandis que de 2006 à 2011, les investissements des entreprises du CAC 40 ont été réduits de 24 %, la rémunération des actionnaires de ces entreprises a progressé, elle, de 31 %. La distribution de dividendes aux actionnaires se poursuit : pas moins de 40 milliards ont ainsi été donnés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2013.

Les riches de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres.

Pendant la crise, les plus riches s'enrichissent. Entre 2001 et 2011, la répartition des richesses s'est déformée au profit des plus aisés, qui recevaient 23,6 % du revenu total en 2001, contre 25 % en 2011. Les 10% les plus pauvres ont 3,5 % de l'ensemble du revenu global en 2011, contre 25 % pour les 10 % les plus riches (Observatoire des Inégalités). En particulier, les rémunérations des dirigeants des entreprises du CAC 40 ont connu une forte évolution à la hausse : + 34 % de 2006 à 2011.

Les riches sont favorisés par un système fiscal complexe et injuste.

Le gouvernement veut abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3 % à 28 %. Pourtant les grands groupes ne supportent qu'un taux réel d'imposition à l'impôt sur les sociétés de 8 % en moyenne (selon le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de 2009), grâce à l'utilisation de nombreuses mesures dérogatoires, sans compter l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux. Les PME (taux réel d'imposition : 22 %) et TPE (taux réel d'imposition : 28 %), payent, elles, leur écot. L'inégalité entre les grandes sociétés et les autres va subsister...

- L'impôt sur le revenu est mité par les niches fiscales, dont la plupart avantage les riches, et il est faiblement progressif. Il ne représente que 18 % des recettes de l'Etat (c'est le taux le plus faible d'Europe) contre 48 % pour la TVA. Cette dernière est un impôt sur la consommation qui pèse sur les ménages sans tenir compte de la progressivité des revenus et dont le taux normal vient de passer à 20 % au 1er janvier.

- La fiscalité locale est vétuste et inégalitaire. La contribution des particuliers s'est accrue relativement à celles des entreprises et notamment des plus grandes.

Il faut remettre à plat les niches fiscales (80 milliards d'euros) et sociales (130 Mds€), lutter contre les paradis fiscaux, lutter contre la fraude et l'évasion fiscales (60 à 80 Mds€ en France et 1000 Mds€ fraude fiscale et sociale en Europe), mettre fin au dumping fiscal et social auxquels se livrent les Etats européens (par l'harmonisation de l'IS et de la TVA).

non délocalisables (rénovation des bâtiments, réparation, recyclage, valorisation des déchets, agriculture de proximité...). Les salarié-es doivent avoir à leur disposition des mesures protectrices pour une reconversion dans les meilleures conditions.



Imposons un autre partage de la richesse, pour cesser de voler celles et ceux qui la produisent par leur travail

Rendons coups pour coûts

- ▶ Remettre à plat le système fiscal en supprimant les niches fiscales sans intérêt social, et autres cadeaux fiscaux et sociaux aux grandes entreprises ;
- ▶ Privilégier les impôts progressifs en élargissant également l'assiette de certains impôts ;
- ▶ Equilibrer le poids de la fiscalité entre les entreprises et les ménages, et dans chacune de ces catégories (en mettant fin aux prérogatives des grandes entreprises et des plus riches) ;
- ▶ Restituer une lisibilité, une stabilité, une justice à l'impôt, y compris pour les impôts locaux ;
- ▶ Donner de réels moyens de lutte contre la fraude fiscale, spécifiquement contre la « grande » fraude, en luttant aussi réellement contre la spéculation financière et les paradis fiscaux et l'exil fiscal...
- ▶ Ponctionner les actionnaires qui se sont enrichis durant des années en profitant du travail de celles et ceux aujourd'hui menacés-es de licenciement.

www.solidaires.org/coupspourcouts

Et encore :

- ▶ Augmentation de 400 euros pour tous
- ▶ Revalorisation du smic à 1700 euros net
- ▶ La réduction de l'échelle des salaires, en commençant par le relèvement des bas salaires et avec un revenu maximal autorisé.
- ▶ Une revalorisation des accords de branches et la fixation des salaires professionnels par niveau de qualification (avec un indice et un départ de grille a minima égaux au SMIC)
- ▶ Un maintien du pouvoir d'achat par des salaires suivant l'évolution réelle des prix (l'échelle mobile des salaires)
- ▶ Egalité salariale femme/homme
- ▶ L'accès aux minima sociaux pour les moins de 25 ans, avec une individualisation des droits, lesquels doivent être indépendants de la situation familiale ;
- ▶ La création d'un revenu socialisé d'études versé à tout jeune travailleur en formation, à partir de 16 ans, se déclarant fiscalement indépendant de ses parents. D'un montant au moins égal au SMIC, ce revenu sera financé par des cotisations sociales et géré par des représentants étudiants et salariés
- ▶ Une forte revalorisation du point d'indice et une évolution des salaires définie par l'octroi de points d'indice supplémentaires (afin de réduire l'éventail des revenus) dans la fonction publique et les entreprises publiques et le rééquilibrage par le haut des grilles indiciaires et du point ou du taux horaire pour les salarié-es du privé.
- ▶ Ceci doit être accompagné d'un relèvement du début de grille indiciaire des fonctions publiques.
- ▶ Des allocations chômage dès le premier mois de travail, jusqu'au retour à l'emploi, égal au minimum à 80 % du SMIC et plafonné pour les hauts revenus.
- ▶ L'augmentation immédiate des minima sociaux.